

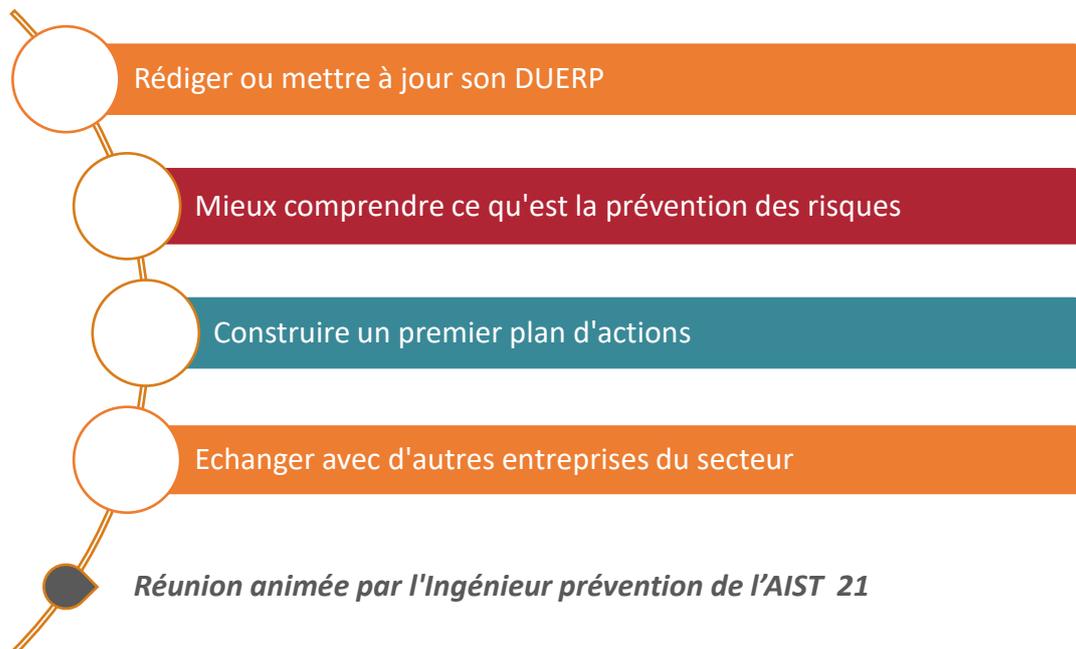
LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ENTREPRISES DE PROPLETE

Face à une réglementation souvent complexe, comment rédiger aisément son DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) tout en disposant d'outils de prévention simples et efficaces ?

Comment associer ses salariés dans la démarche de prévention ?

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

Programme



Information et inscriptions

- Inscription obligatoire sur www.aist21.com
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,
ric@aist21.com - 03 80 77 85 30



Décembre 2020